

Zeitschrift: Femmes suisses et le Mouvement féministe : organe officiel des informations de l'Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Herausgeber: Alliance de Sociétés Féminines Suisses

Band: 70 (1982)

Heft: [1]

Artikel: Politique

Autor: ap / Ed / jhd

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-276351>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 07.04.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

D'un canton à l'autre

Politique

Au Grand Conseil vaudois : le travail à temps partiel (VD)

En mai 1981, le député René Marguet interpellait le Conseil d'Etat à propos du travail à temps partiel, demandant si l'Administration le pratiquait, dans quelles proportions et si le Conseil d'Etat entendait prendre des mesures en vue de favoriser son introduction.

Le Conseil d'Etat a donné, au début décembre, une réponse intéressante notamment par l'abondance des renseignements statistiques qu'elle contient : l'Administration cantonale compte 48,7 % de femmes et 51,3 % d'hommes dans ses services. Parmi les femmes fonctionnaires 23,9 % travaillent à temps partiel, contre 7,8 % des hommes.

C'est le Département de l'instruction publique qui compte la plus forte proportion d'hommes travaillant à temps partiel (13,2 %), tandis que c'est celui de la prévoyance sociale et des assurances qui compte d'une part la plus forte proportion de femmes (58,8 %) et d'autre part la plus grande proportion des femmes occupant un poste à temps partiel, surtout dans les services de prévoyance sociale et de protection de la jeunesse (37,1 %).

Le temps partiel existe donc dans une mesure non négligeable dans l'Administration cantonale, le Conseil d'Etat y est favorable dans la mesure où l'organisation et la nature du travail s'y prêtent. Il n'estime pas nécessaire de prévoir des mesures particulières.

ap

Le problème du planning familial (VD)

La députée Jacqueline Maurer avait demandé, par voie de motion, une meilleure organisation et répartition des centres de planning familial dans le canton. Dans sa réponse, le Conseil d'Etat retrace l'historique du planning ; par ailleurs, il réaffirme sa confiance dans le Centre médico-social de Pro Familia qui, en dehors de la Maternité, a créé des centres de planning familial, des consultations conjugales et qui est chargé aussi de l'éducation sexuelle dans le canton.

Comme le dit le rapport de la commission du Grand Conseil chargée d'examiner la réponse du Conseil d'Etat, « le Centre médico-social de Pro Familia est — selon la Fédération internationale de planning familial — le seul à avoir réuni à ce jour, l'accord de l'Etat, des communes, du corps médical et des Eglises. » — (ap)

Andrée Weitzel aux centres de liaison de Genève et de Neuchâtel

A Genève

Invitée par le centre de liaison des associations féminines genevoises, Mme Andrée Weitzel, ancienne responsable du SCF qu'elle a dirigé pendant 25 ans, a présenté son étude sur la participation des femmes à la défense générale. Cette étude, connue sous le nom de « rapport Weitzel », comporte 18 variantes visant à une meilleure intégration des femmes dans la défense générale. Neuf d'entre elles sont obligatoires et neuf facultatives (voir FS de mai 1981).

Mme Weitzel rappelle tout d'abord qu'elle a élaboré cette étude à la demande du Conseil fédéral. Ce dernier voulait savoir qui il aurait à défendre en cas de nécessité et sur quelles forces il pourrait s'appuyer. Mme Weitzel précise que la défense générale (Gesamtverteidigung) ne relève pas du DMF exclusivement, mais de tous les départements fédéraux et cantonaux. Ceux-ci travaillent en étroite collaboration et une de leurs tâches consiste à étudier comment éviter les effets négatifs qu'engendrerait une situation de catastrophe.

Mme Weitzel rappelle que le présent tout comme l'avenir ne dépendent pas uniquement de nous. Si la Suisse est indépendante du point de vue politique, elle dépend néanmoins de l'évolution de la situation internationale au plan économique. Si celle-ci se dégrade, nous en subissons les conséquences directes. Tous les pays qui ont connu des catastrophes savent à quel point la préparation de la population est importante. En Suisse, les hommes apprennent à l'armée ce qu'il

convient de faire en cas de nécessité. Qu'en est-il des 1,5 mio de femmes entre 18 et 65 ans ? Seraient-elles à même de remplacer les hommes appelés à d'autres tâches ? Sauraient-elles travailler dans des conditions difficiles ?

Actuellement, il existe trois services féminins : le service de la Croix-Rouge, le SCF et la protection civile. Leurs effectifs sont insuffisants. Il est donc urgent de mettre en place une infrastructure permettant à toutes les femmes d'être instruites. Pour Mme Weitzel, la préparation est autant un droit qu'un devoir. Plus personne ne conteste aujourd'hui le « droit à l'éducation » qui est devenu une « obligation d'aller à l'école » pour tous. Pourquoi les femmes n'auraient-elles pas le droit d'apprendre en temps normal ce qu'elles pourraient bien être contraintes de vivre un jour ? Savoir comment réagir élimine la panique et permet d'agir avec efficacité. Cet « apprentissage » serait en fonction de la situation réelle de la femme. Inutile, ajoute Mme Weitzel, de séparer une femme de sa famille, si c'est là que son action est la plus efficace. Elle ne demande donc pas et tient à le souligner, un service militaire pour les femmes.

L'exposé de Mme Weitzel a été suivi d'une discussion au cours de laquelle quelques femmes ont demandé un engagement différent pour les femmes. Mme Jacqueline Berenstein-Wavre relevait justement qu'une catastrophe touche l'ensemble de la population. Les femmes étrangères ne devraient pas être exclues de l'intégration. Elle ajoutait que le véritable cancer de notre société est la non-participation. Il faudrait commencer par apprendre aux femmes ce que sont les valeurs qu'on leur demande de défendre. Les femmes veulent une meilleure qualité de vie **quand tout va bien**. Elles ne veulent pas se préparer à la survie. Mme Berenstein-Wavre proposait alors d'envisager la possibilité de créer un cours qui intéresserait les femmes directement, car les cours de PC existants ne sont pas adaptés aux femmes. Un cours pour les femmes, conçu par des femmes, une 19e variante en quelque sorte.

Nul ne conteste que les femmes, devenues les égales des hommes, doivent servir la communauté. Elles l'ont d'ailleurs toujours fait. Mais les moyens pour y parvenir divergent. Les femmes et les hommes d'aujourd'hui ne sont plus les mêmes qu'hier et la société patriarcale a du plomb dans l'aile. Il faut donc éviter de perpétuer les rapports d'oppression entre hommes et femmes, rapports qui n'ont jamais laissé à celles-ci que des rôles de subalterne. Essayons de réfléchir au moyen qui nous permettra, hommes et femmes réunis, de servir autrement, pour vivre mieux, pour connaître la sécurité à laquelle nous aspirons toutes et tous. — (Ed)

A Neuchâtel

Sous les rafales d'une tempête qui défilait, à Neuchâtel, les plus audacieux, une cinquantaine de courageuses sont allées entendre Mme Weitzel à l'Aula de l'Ecole de Commerce, exposer les motivations et buts de son rapport. Elle le fit avec intelligence et doigté, insistant beaucoup sur le caractère social et humain du service complémentaire féminin qu'elle préconise, en passant sous silence les attaches indéniables d'un tel service avec les pouvoirs militaires et sa dépendance incontestable du DMF.

Les questions ou commentaires dans l'entretien qui suivit abondèrent dans le même esprit — l'auditoire ne comptant guère que des partisans de cette option — à l'exception toutefois d'une observation portant sur l'éventualité d'un service civil féminin dans l'optique de ce qui est revendiqué pour les objecteurs de conscience, service civil strictement humanitaire et non soumis au DMF, service qui pourrait également promouvoir la création d'un service civil pour les hommes. Très habilement Mme Weitzel éluda la réponse qui aurait pu déclencher un débat de fond sur les principes. Aussi avons-nous quitté la salle grosjean comme devant en songeant qu'il existe déjà un service de protection civile structuré, qui se fixe les mêmes buts et que l'on nous recommande instamment de mieux faire connaître, de soutenir. Alors, dilemme ? En tout cas alternative qui appelle un examen sérieux, beaucoup plus approfondi. — (jhd)

12 femmes sur 26 députés (GE)

Avec le remplacement de certains députés par les premiers viennent-ensuite sortis des dernières élections, ceux-ci étant des femmes, le groupe socialiste au Grand Conseil genevois compte désormais 12 femmes sur 26 députés. Le voici donc (presque) arrivé au « fifty-fifty » représentatif de la population dans son ensemble — et cela sans quota obligatoire. — (jbw)